



SUJET : HOPITAL FEHAP AIDES AUBRY RTT MINISTERE

TITRE : Une enveloppe de 100 millions d'euros devrait être allouée aux établissements privés à but non lucratifs, rapporte la Fehap

PARIS, 15 septembre (APM) - Une enveloppe de 100 millions d'euros pourrait être attribuée prochainement aux établissements privés à but non lucratif, a indiqué jeudi à l'APM le directeur général de la Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (Fehap), Yves-Jean Dupuis.

Le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, a reçu jeudi des représentants de la Fehap, de la Mutualité française, de la Croix-Rouge et de l'Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss).

"Les établissements privés non lucratifs abordent la tarification à l'activité (T2A) dans une situation d'inégalité du fait du différentiel de charges sociales entre les secteurs privé et public, des difficultés liées à la sortie des aides Aubry et de l'impossibilité de reporter les déficits sur l'exercice suivant", a indiqué jeudi à l'APM le président de la Fehap, Emmanuel Duret.

Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif ont bénéficié durant cinq années d'un dispositif d'aides incitatives, dénommées "aides Aubry", qui prévoyait un financement pour la création des emplois découlant de la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail (RTT), rappelle-t-on. L'arrêt de ces aides en 2005 aggrave les difficultés financières de certains établissements.

Face à cette situation, la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (Dhos) prévoyait dans la circulaire budgétaire du 1er mars un "dispositif de soutien particulier" qu'elle a doté d'une première tranche de financement de 30 millions d'euros (20 millions pour les aides Aubry et 10 millions pour le différentiel de charges sociales).

Les ARH devaient ensuite procéder à un recensement des établissements en difficultés en 2005 afin que la Dhos puisse "déléguer en cours d'année une seconde tranche de crédits, dans des conditions compatibles avec la réalisation de la campagne budgétaire 2005 et de l'objectif du retour à l'équilibre de l'assurance maladie", rappelle-t-on.

Si la future enveloppe s'élève effectivement à 100 millions, le président de la Fehap estime que cela représente déjà un effort du gouvernement ainsi qu'un changement de traitement en faveur des établissements privés à but non lucratif.

Il souligne toutefois que les besoins étant pérennes, ces crédits devront l'être également.

"Cela ne couvre pas tous les besoins des établissements mais c'est un pas important", a souligné également Yves-Jean Dupuis.

La Fehap avait en effet estimé à plus de 200 millions le montant des crédits nécessaires pour

pallier les difficultés liées au différentiel de charges sociales, à 70 millions l'aide pour la sortie des aides Aubry et à 50 millions d'euros le solde du coût de la rénovation de sa convention collective.

L'enveloppe de 100 millions pourrait figurer dans la circulaire de fin de campagne dont la diffusion est prévue pour octobre.

Emmanuel Duret a par ailleurs indiqué que la Fehap pourrait "vraisemblablement" demander une mission spécifique de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) sur le différentiel de charge, "la plus courte possible" afin de ne pas retarder la mise en oeuvre de solutions.

cb/ld/APM polsan
CBIIF003 15/09/2005 18:37 ACTU

Copyright APM - Tous droits réservés.